



caducité de curatelle renforcée

Par **lapampa**, le **29/06/2011** à **22:54**

Bonjour,

Je suis sous curatelle renforcée depuis 2004.

En 2009 j'ai fait une demande de main levée qui a été refusée.

A ce jour je suis toujours sous curatelle renforcée.

cependant, il y a quelques jours, ma curatrice vient de me faire passer une ordonnance du juge prononçant la caducité de ma mesure.

Ce qui m'interroge c'est de savoir si je suis toujours sous curatelle renforcée ou pas (ma curatrice ne me l'ayant pas signalé).

Merci beaucoup pour vos réponses à venir.

Par **Claralea**, le **30/06/2011** à **23:35**

La caducité de la mesure veut dire qu'elle n'est plus valable mais rien n'empêche de faire une nouvelle demande de curatelle renforcée. Essayez de contacter votre curatrice et demandez lui plus d'explication.